

Le 3 décembre, votez contre votre appauvrissement !

L'élection prudhommales du 3 décembre 2008 est pour vous, salariés ALCA TEL-LUCENT une date clé.

En effet les juges prudhommaux sont ceux du contrat de travail. Leur importance pour des millions de salariés a depuis été longtemps démontrée.

Justice rendue par des professionnels élus pour un coût modéré elle a su gagner la confiance des Français salariés et employeurs.

Mais l'enjeu va encore au-delà cette année : les élections prudhommales vont servir à mesurer la représentativité des syndicats.

Les pouvoirs publics ont mis en œuvre depuis la loi de modernisation sociale une réforme profonde des règles de représentativité des syndicats et de validité des accords. Le patronat et le gouvernement souhaitent deux contraires la simplification

du paysage syndical et des syndicats plus responsables. Or compte-tenu de la surreprésentation des salariés du public parmi les syndiqués et la facilité à tomber dans la démagogie le risque existe de voir un syndicalisme sans contact avec la réalité économique pratiquant un électoralisme pur sans prise de responsabilité sociale monopoliser la représentativité des salariés. Cela s'accomplirait particulièrement au détriment des ingénieurs et cadres et plus généralement des classes moyennes.

Tous les jours nous voyons des arbitrages soi disant équilibrés au détriment des éternelles vaches à lait.

Votre intérêt exige une progression de la CFE-CGC aux élections prudhommales, qu'elle passe tous collèges confondus la barre des 10% et redevienne la première dans le collège cadre. Les cadres doivent arrêter de tirer contre leur camp, la classe moyenne est en voie d'appauvrissement dans notre pays il faut arrêter cette dérive.



Pour atteindre ce résultat, il suffit que vous, électeurs CFE-CGC dans les entreprises, vous déplaciez pour voter aux prudhommales !

Nous serions alors largement au-dessus des 10%.

Vous nous faites confiance dans les entreprises. Notre représentativité et notre capacité à vous défendre se jouent aussi dans cette élection.

A vous de prendre le temps d'envoyer des professionnels, managers, ingénieurs, techniciens comme vous, vous représenter, aux tribunaux prudhommaux et au-delà demain dans les négociations d'entreprise de branche ou interprofessionnelles; Prenez le temps de vous renseigner sur <http://toutsurlesprudhommes.com>.

Votre future retraite, votre convention collective, votre contrat de travail, votre protection sociale, votre épargne salariale, vos garanties, votre formation méritent un effort.

A moins que vous ne souhaitiez que les partenaires sociaux ne s'intéressent plus demain qu'aux minima sociaux et à des garanties voiture balai...

Prenez votre avenir en main le 3 décembre 2008 !



particulièrement au détriment des ingénieurs et cadres et plus généralement des classes moyennes.

Tous les jours nous voyons des arbitrages soi disant équilibrés au détriment des éternelles vaches à lait.

Votre intérêt exige une progression de la CFE-CGC aux élections prudhommales, qu'elle passe tous collèges confondus la barre des 10% et redevienne la première dans le collège cadre. Les cadres doivent arrêter de tirer contre leur camp, la classe moyenne est en voie d'appauvrissement dans notre pays il faut arrêter cette dérive.

Pour atteindre ce résultat, il suffit que vous, électeurs CFE-CGC dans les entreprises, vous déplaciez pour voter aux prudhommales !

Nous serions alors largement au-dessus des 10%.

Vous nous faites confiance dans les entreprises. Notre représentativité et notre capacité à vous défendre se jouent aussi dans cette élection.

A vous de prendre le temps d'envoyer des professionnels, managers, ingénieurs, techniciens comme vous, vous représenter, aux tribunaux prudhommaux et au-delà demain dans les négociations d'entreprise de branche ou interprofessionnelles; Prenez le temps de vous renseigner sur <http://toutsurlesprudhommes.com>.

Votre future retraite, votre convention collective, votre contrat de travail, votre protection sociale, votre épargne salariale, vos garanties, votre formation méritent un effort.

A moins que vous ne souhaitiez que les partenaires sociaux ne s'intéressent plus demain qu'aux minima sociaux et à des garanties voiture balai...

Prenez votre avenir en main le 3 décembre 2008 !



Donnez les anciens PC aux salariés !!

Dans le cadre du renouvellement des PC télescopes pourquoi ne pas donner les anciens PC aux salariés qui le souhaite? C'est dorénavant possible... Ci-dessous, un extrait de la loi :

« Exonérations des dons de matériel informatique aux salariés

La remise gratuite au salarié de matériels informatiques totalement amortis et permettant l'accès à internet est exonérée de cotisations de sécurité sociale et d'impôt sur le revenu, dans une limite annuelle de 2 000 euros.

L'avantage résultant pour le salarié de la remise gratuite par son employeur de matériels informatiques et de logiciels nécessaires à leur utilisation, entièrement amortis et pouvant permettre l'accès à des services de communications électroniques et de communication au public en ligne, est exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations de sécurité sociale dans la limite d'un prix de revient global des matériels et logiciels reçus dans l'année de 2 000 €.

Ce dispositif est institué à titre permanent, il ne nécessite pas la conclusion préalable d'un accord de groupe ou d'un accord d'entreprise.

[...]

A. - Dépassement du seuil

En cas de dépassement de la limite annuelle de 2000€, seule la valeur excédentaire sera constitutive d'un avantage en nature soumis à cotisations de sécurité sociale et à l'impôt sur le revenu, dans les conditions de droit commun.

B. - Cession de matériel neuf ou non amorti

Si le matériel informatique est neuf ou n'est pas entièrement amorti, la cession gratuite du matériel sera considérée comme un avantage en nature devant être intégralement soumis à l'impôt sur le revenu et aux cotisations de sécurité sociale, il sera alors évalué d'après sa valeur réelle.

C. - Exonération des cotisations de sécurité sociale

L'exonération s'applique pour les cotisations de sécurité sociale, part salariale et part patronale.

[...] Par ailleurs, compte tenu de la formulation de la loi, l'exonération devrait s'étendre à la CSG et à la CRDS, ainsi qu'à la contribution solidarité autonomie.

D. - Entrée en vigueur

Les dons de matériels et de logiciels, totalement amortis, d'un montant inférieur à 2 000 € sont exonérés des cotisations de sécurité sociale et d'impôt sur le revenu, s'ils ont été réalisés à compter du 1er janvier 2008 ; [...]

> CGI, art. 81- 31° bis mod. par. L. fin. 2008 n° 2007-1822, 24 déc. 2007, art. 31 : JO, 27 déc.

> CSS, art. L. 242-4-1 créé par. L. fin. 2008 n° 2007-1822, 24 déc. 2007, art. 31 : JO, 27 déc.



Châteaufort ?

C'était un beau roman c'était une belle histoire,

Une nouvelle épreuve nous attend,

La fermeture de Chateaufort.

Nous allons de nouveau être séparés, perdre nos meilleurs experts qui ne souhaiteront pas suivre sur Vélizy ou Villarceaux

Nous rallonger pour certains, nous éloigner pour d'autres...

Le navire doré prend l'eau mon Capitaine, restera t il des naufragés !!!

.... une DS CFE CGC qui a le mal de mer !!!!



Expatriation à Alcatel-Lucent France : et si on en parlait ?

L'expatriation et ses conséquences restent assez méconnues. Alors, si vous voulez en savoir plus, suivez-nous dans cet article dédié à l'expatriation en Pays En voie de Développement (PED).

Pourquoi part-on ?

Les motivations sont diverses : financières (tenter de gagner plus qu'en France), culturelles (s'ouvrir aux autres, travailler en langue étrangère), professionnelles (évoluer), familiales (vivre une aventure)...

Comment part-on ?

- jamais via une annonce de job on the web,
- toujours via son propre « réseau »

Quels risques prend t'on ?

- Familiaux (équilibre familial bousculé (de nombreuses familles explosent), santé, perte des amis, éloignement familial),



- Financier (perte du travail d'un des conjoints),

- Professionnel (perte du réseau relationnel métropolitain, partie de carrière menée à l'étranger au sein d'Alcatel France non reconnue, (les augment/bonus sont décidés en France, donc le train des promos passe sans vous), difficultés de réinsertion dans l'entreprise au retour (cf conditions contractuelles n'assurant pas la prise en compte de votre carrière à l'étranger),

Quelles sont les conditions contractuelles à ALU France pour une expatriation de longue durée?

- contrat d'expatriation avec garantie de retour à un Poste en France de niveau équivalent à celui que vous aviez avant de partir (si vous faites 10 années d'expatriation, retour assuré à la case départ...),
- prise en charge du logement (incontournable dans les PED qui pratiquent des loyers délirants pour les expatriés hors ambassades),
- prise en charge des frais d'eau et d'électricité,
- prime au départ et au retour (sauf si vous signez pour une autre expatriation sans rentrer au pays...),

- prise en charge du déménagement, prime d'installation pour s'équiper sur place,
- sursalaire dépendant du pays (prime de pénibilité),
- horaire de travail du pays d'accueil sans autre contrepartie, perte des RTT,

Qui s'occupe de vous quand vous avez décidé de partir ?

- avant tout, vous-même et les autres expatriés déjà en place,
- la cellule International Mobility à Paris, pratiquement injoignable, pour la partie contractuelle et les remboursements, via votre RH local (mieux vaut avoir une bonne avance financière),
- Alcatel vous aide pour les visas, passeports... (remboursés)
- Votre futur responsable hiérarchique

Ce qu'il faut absolument améliorer aujourd'hui :

- + la réactivité, la disponibilité et l'amabilité de la cellule française en charge des expatriés;
- + le suivi de carrière des expatriés : remplacer la clause contractuelle « poste équivalent au poste de départ » par la clause « poste équivalent à celui occupé à l'étranger » pour la réinsertion en fin de contrat;
- + la gestion du départ et de l'installation sur place : logement, travail du conjoint (accords avec des universités/ entreprises locales ou françaises pour trouver un job au conjoint; passer par des agents communs à toutes les entreprises françaises et à l'ambassade pour trouver des logements au meilleur prix),
- +

En somme, s'appuyer sur les expatriés eux-mêmes pour améliorer l'existant via des enquêtes suivies d'actions plutôt que de laisser œuvrer en central à Paris une équipe étrangère à leurs soucis et, qui plus est, n'ayant jamais mis le pied en PED...



Alcatel-Lucent Entreprise : mariage ou enterrement ?

Les annonces de tous les dirigeants du Groupe Alcatel-Lucent sont unanimes : l'objectif est que le marché Entreprise représente 25 % du chiffre d'affaires du Groupe, et qu'Alcatel-Lucent devienne le numéro 2 de ce marché, derrière le leader CISCO. Cette ambition a été annoncée par M de Pesquidoux en 2007 et a été confirmée à nouveau en fin d'année.

L'Entreprise est composée de ESD, les centraux téléphoniques privés, les routeurs d'entreprise (cette division provient de l'ex Xylan, et a réussi à revenir à l'équilibre, après une longue période de pertes importantes) et Genesys, le leader des centres d'appels.

Pour faire un peu d'histoire, selon les rumeurs de l'époque, la partie voix, ESD, aurait dû être vendue avant l'éclatement de la bulle internet, à l'époque où le Groupe se repositionnait rapidement sur les télécoms, et aux US, avec les résultats ultérieurs désastreux que nous avons connus par la suite. Le profit dégagé par cette activité, de 4%, était jugé insuffisant à l'époque, et l'activité en perte de vitesse.

Après la restructuration menée par M Houssin, ESD a perdu sa distribution, ses usines, ses sites ont été vendus, et reste une activité profitable, presque à 10 % de profit, mais modeste : 40 M€ de profit pour 630 M€ de Chiffre d'affaire, et 1500 salariés. Et, de loser, ESD est devenu une pépite...ou tout au moins un positionnement stratégique pour nos dirigeants.

Mais ESD n'est pas arrivé à se diversifier vers le marché des applications, et reste cantonné au marché européen, sud-américain, et ne perce pas en Asie, ni aux US. Si sa stratégie est claire dans les petits systèmes, elle est incertaine dans les grands systèmes. Nos bénéficiaires sont utilisés pour payer les plans sociaux dictés par le Groupe, pour le plus grand bonheur des élus préretraités, mais pas du développement de ESD. Le Groupe Alcatel-Lucent n'a pas investi dans ESD pour renouveler la gamme de produits dans les grands systèmes, et le développement se fait sur les fonds propres. Le Groupe mis sur une croissance externe, et des rumeurs ont circulé sur un mariage avec Siemens.

Si les salariés d'ESD ont été relativement épargnés par la fusion Alcatel-Lucent, une fusion avec un acteur tel Siemens par exemple, avec des demandes de synergie en provenance des marchés financiers, sur une entreprise aussi squelettique qu'ESD pourrait lui être fatal. Nous souffrons des sous-investissements dans le renouvellement de nos produits, d'une délocalisation de la R&D dans des pays à bas coûts, qui se révèle contre-productive. Si le mariage n'apporte que des économies de synergie, et aucune aide, c'est un cercueil, pour ESD, et ses salariés qui se sont battus pour garder leurs clients, qu'ils vont recevoir.

Liens

Retrouvez les dernières informations sur internet :

- Confédération CFE-CGC :
<http://www.cfecgc.org/>
- Fédération CFE-CGC Métallurgie :
<http://www.metallurgie-cfecgc.com/>
- Blog Alcatel-Lucent France (ex CIT) :
<http://www.cfecgc-alcatel-cit.org>
- Lettre d'information Alcatel Business Systems :
envoyez un email à cfecgcabonnement@free.fr avec
« abonnement » comme sujet.
- Prudhommes 2008 :
<http://www.toutsurlesprudhommes.com>

Remerciements

Ont participé à ce bulletin :

Alcatel-Lucent France
Bertrand Bousquet-Hourat
Bertrand LAPRAYE
Alcatel Business Systems
Bruno Fouarge
Compagnie Financière Alcatel
François De Laboulaye
Radio Frequency Systems
Laurent Prodomme

...ainsi que d'autres adhérents CFE-CGC